



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus.

Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
4. La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
5. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
6. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
7. La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour plus d'informations : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Pour être accompagné dans vos démarches, vous pouvez contacter :

Le référent unique de la DIRECCTE de votre région :

Auvergne-Rhône-Alpes	<u>ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr</u>	04 72 68 29 69
Bourgogne-Franche-Comté	<u>bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	03 80 76 29 38
Bretagne	<u>bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	02 99 12 21 44
Centre Val-de-Loire	<u>centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	02 38 77 69 74
Corse	<u>marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr</u>	04 95 23 90 14
Grand Est	<u>ge.pole3E@direccte.gouv.fr</u>	03 69 20 99 28
Hauts-de-France	<u>hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	03 28 16 46 88
Ile-de-France	<u>idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	01 70 96 14 15
Normandie	<u>norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	02 32 76 16 60
Nouvelle-Aquitaine	<u>na.gestion-crise@direccte.gouv.fr</u>	05 56 99 96 50
Occitanie	<u>oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	05 62 89 83 72
Pays de la Loire	<u>pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr</u>	02 53 46 79 69
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<u>paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr</u>	04 86 67 32 86
Mayotte	<u>dominique.grancher@dieccte.gouv.fr</u>	02 69 61 93 40
Guadeloupe	<u>971.gestion-crise@dieccte.gouv.fr</u>	05 90 80 50 50
Réunion	<u>arnaud.siccardi@dieccte.gouv.fr</u>	02 62 940 707
Martinique	<u>dd-972.direction@dieccte.gouv.fr</u>	05 96 44 20 00
Guyane	<u>dd-973.direction@dieccte.gouv.fr</u>	05 94 29 53 53

Le référent unique des CCI et CMA :

CCI France	<u>entreprises-coronavirus@ccifrance.fr</u>	01 44 45 38 62
CMA France	<u>InfoCovid19@cma-france.fr</u>	01 44 43 43 85